LE PROCÈS

DE

GUICHARD DE TROYES

(1308-1313)

PAR

ABEL RIGAULT

LICENCIÉ ÈS LETTRES

BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE LA CARRIÈRE DE GUICHARD

CHAPITRE PREMIER

AVANT SON ÉPISCOPAT

Son origine. — Né à Villemaur. Sa famille. Légende sur sa naissance. Son enfance : clerc, puis moine de Montier-la-Celle.

Prieur de Saint-Ayoul de Provins (1274). Situation privilégiée du prieuré. Actes de l'administration conventuelle de Guichard. Attitude de Guichard pendant la révolte de 1280. Ses rapports avec la cour de Champagne.

Abbé de Montier-la-Celle (1284). L'abbaye de Montier-la-Celle. Guichard nommé abbé (1283-1284?). Situation de la Champagne : la reine douairière de Navarre et sa fille la reine

de France. Administration conventuelle de Guichard : gestion ferme et intéressée. Situation de l'abbé : Guichard « mestre de Champagne » et « sire en Champagne pour le roi », premier conseiller et favori de la reine : sa toute-puissance en Champagne.

CHAPITRE II

ÉVÈQUE DE TROYES (1299)

Nomination de Guichard par l'influence de la reine de Navarre (août 1298-mai 1299). Situation considérable de l'évêque en Champagne.

Guichard au conseil du Roi: rôle dans l'administration, dans l'affaire de Bernard Saisset.

Démêlés avec le clergé du diocèse : 1° affaire de Notre-Dame aux Nonnains (1299); Guichard, à son entrée, viole le privilège de l'abbaye. — 2° Affaire de Barbonne (1300) : gîte pris de force chez le curé. — 3° Destruction par l'évêque du presbytère de Soigny. — 4° Usurpations à Saint-Mesmin au préjudice du chapitre de la cathédrale. — 5° Abus, simonies, violences de Guichard.

CHAPITRE III

AFFAIRE DE JEAN DE CALAIS (1300-1304)

Jean de Calais, trésorier de Champagne, emprisonné pour ses déprédations et remis à la garde de l'évêque de Troyes, se sauve en Italie (1300); Guichard accusé d'avoir reçu de l'argent pour sa connivence; brouillé avec la Cour de Champagne et chassé du Conseil du Roi.

Enquête contre l'évêque. Mort de la reine de Navarre (2 avril 1302). Aggravation successive de l'accusation : Guichard chargé de deux meurtres et de l'empoisonnement de la reine Blanche.

Efforts de l'évêque pour rentrer en grâce, puis pour produire une contre-preuve. Ses amis à la cour du roi : l'évêque de Meaux, le cardinal Lemoine. Vaine tentative de récusation des témoins de la reine (1303) : le procès porté devant des auditeurs délégués par le roi (Guill. de Plaisians).

Rôle de Guichard dans la querelle du roi et du pape : l'évêque alla-t-il a Rome? Arrestation à Troyes de deux agents de Boniface VIII.

Démarches de Guichard auprès de Jean de Calais; mort de celui-ci (20 mai 1304). Lettres de Jean de Calais au roi et à la reine de France pour disculper l'évêque. Apaisement des poursuites; compromis pécuniaire entre Guichard et la reine (avant août 1304). La vérité sur cette affaire. Les deux promoteurs des poursuites; Noffo Dei et l'archidiacre de Vendôme. Intrigue contre Guichard avec la complicité forcée de Jean de Calais.

CHAPITRE IV

LA TRÈVE. — GUICHARD DANS SON DIOCÈSE (1304-1308)

Règlement de tous les démêlés: 1° avec le chapitre de Saint-Pierre (oct. 1302); 2° avec Notre-Dame aux Nonnains (mars 1303); 3° avec Saint-Étienne de Troyes (mai 1304); 4° avec le chapitre de Saint-Pierre (règlement général) (août 1304). Libéralités de Guichard envers son chapitre, l'abbaye de Montier-la-Celle et le prieuré de Saint-Flavit de Villemaur.

Mort de la reine de France (2 avril 1305). Nouvelle tentative de réhabilitation faite par l'évêque : Noffo Dei se rétracte à Troyes (août 1306). Appréhensions de l'évêque.

Portrait de Guichard. Sa vie retirée en Champagne. Arrestation de l'évêque (15 août 1308).

DEUXIÈME PARTIE

LE PROCÈS (1308-1313)

CHAPITRE PREMIER

LA DÉNONCIATION ET LE MANDEMENT D'ENQUÊTE

Dénonciation de l'ermite de Saint-Flavit (février 1308) : envoûtement de la reine de France, tentative d'empoisonnement sur Charles de Valois et Louis le Hutin. Enquête préliminaire du bailli de Sens et rapport au roi.

L'affaire s'ouvre en plein procès des Templiers : le roi à

Poitiers avec Louis le Hutin; requête au pape.

Mandat d'arrêt lancé par Clément V. Bulle donnant commission à l'archevêque de Sens, aux évêques d'Orléans et d'Auxerre, d'enquêter summarie sine strepituet figura judicii sur les crimes dénoncés et sur « d'autres crimes énormes ».

CHAPITRE II

L'INTERVENTION SÉCULIÈRE

Les propositions de Guillaume de Hangest (les premiers articles). — Propositions en 28 articles fournies aux commissaires ecclésiastiques par Guillaume de Hangest, bailli de Sens, promoteur de l'accusation. — Exposé des motifs de haine de l'évêque contre la reine; comment l'évêque invoqua le démon et sur son conseil envoûta la reine, puis tenta de faire empoisonner M^{gr} Charles, le roi de Navarre et les autres enfants du roi, par l'ermite de Saint-Flavit; comment, sur la dénonciation de l'ermite, le bailli fit une enquête préliminaire, et le roi sa requête au pape, qui ordonna l'enquête. Le bailli réserve de nouveaux articles.

Préparation des nouveaux articles: intervention secrète de Nogaret et de Noffo Dei. — Préparation secrète d'une nouvelle accusation: les nouveaux articles baillés à Guillaume de Nogaret: que l'évêque a fait empoisonner la reine de Navarre; —qu'il a fait tuer le curé de Laubressel; qu'il était usurier; — qu'il a usurpé des biens du roi en Champagne; — qu'il était sodomite; — faussaire; — parjure; — qu'il a volé les Provinois; — qu'il a relâché Jacques du Front, marchand de Florence, qui devait de l'argentau roi.

Enquête secrète faite à Troyes, par Noffo Dei (1er décembre 1308) sur ces nouveaux articles, auxquels sont ajoutés de nouveaux griefs: que l'évêque a fait mourir de faim trois hommes dans la prison de Montier-la-Celle; qu'il était mécréant et crachait l'hostie.

Part de Nogaret et de Noffo Dei dans ces nouvelles accusations. Le procès de Guichard, avec Louis le Hutin comme instigateur officiel des poursuites, apparaît comme une reprise, à l'occasion de la mort de la reine de France, des anciennes charges dressées au cours de l'affaire de Jean de Calais.

CHAPITRE III

OUVERTURE DU PROCÈS

Les premiers articles, les premiers témoins. — Ouverture du procès par une réunion publique à Paris dans le jardin du roi (6 octobre); ouverture de l'enquête ecclésiastique (7 octobre). Communication à l'évêque des premiers articles (griefs d'envoûtement et d'empoisonnement). Guichard nie tout et demande qu'on lui déclare « les autres crimes énormes », réservés par l'accusation.

Production des premiers témoins. Protestations de l'évêque « contre les témoins et leurs dits ». Il demande un conseil de défense. Interrogatoire des témoins.

Les dépositions. — Premières relations de la sorcière de Bellevillette avec l'évêque de Troyes : comment Guichard, assisté d'un jacobin, invoque le diable. L'évêque choisit pour

ses pratiques l'ermitage de Saint-Flavit. Envoûtement de la reine.

Concordance des témoignages. Comment le valet de chambre de l'évêque fut torturé.

CHAPITRE IV

SUSPENSION DE LA PROCÉDURE. — RAISONS DE DROIT PROPOSÉES PAR LE PROCUREUR DE L'ÉVÊQUE

Suspension de la procédure jusqu'en février 1309. L'évêque choisit trois procureurs pour sa défense (27 décembre 1308). L'archevêque de Sens, malade, se retire de l'enquête (9 février 1309). Nouvelle comparution de l'évêque à Sainte-Geneviève (13 février 1309) : communication à l'évêque des nouveaux articles.

«Raisons de droit» proposées par le procureur de l'évêque: il demande l'annulation du procès pour irrégularité: 1° dans la « diffamation» de l'évêque; 2° dans la « litis contestatio»; 3° dans la production des témoins. On ne peut procéder sur « les nouveaux articles » non spécifiés dans le rescrit du pape.

CHAPITRE V

LES NOUVEAUX ARTICLES

Production de vingt-six nouveaux articles. Leur nature : 1° accusations primitives abandonnées ou transformées (sodomie, crachement de l'hostie). — 2° accusations ajoutées (homicide, faux monnayage, simonie, félonie, naissance diabolique de l'évêque, rapports avec le diable). — Aveux de l'évêque sur sa naissance, sur les cas de simonie et de faux monnayage.

Production des dix derniers articles (répétition des mêmes charges): réponses de l'évêque. Les interrogatoires à Paris, à Troyes et à Provins (21 février — 2 mai).

Refus des commissaires de donner à l'évêque copie des

dépositions pour y répondre: on l'assigne à répondre pour le 17 juin.

CHAPITRE VI

LES DÉPOSITIONS

Sur les nouveaux articles:

1. Que l'évêque a été engendré par un « necon ». -2. Qu'il a empoisonné Buretel, prieur de Saint-Ayoul. — 3. Des démons, qui, sous forme de cendres, sortirent de son capuchon et de ses cheveux. — 4. D'une reconnaissance de deux cents livres déchirée par lui. — 5. De l'adultère de Jacque de Vinets (la concubine de l'évêque). — 6. De deux homicides commis par Gui de Dampierre et par Billecart, neveu de l'évêque. -7. De la sédition de Provins. -8. Des biens qui furent déposés au prieuré par les gens de Provins et qui furent volés par le prieur. — 9. D'un autre homicide commis par Gui de Dampierre.—10. De la mort d'un courtier nommé Petingre. — 11. De la simonie qu'il commettait en faisant des moines quand il était abbé. — 12. D'un pêcheur qu'il fit pendre sans jugement et sans aveu. - 13. De deux hommes de Ruvigny que, pour une cause légère, l'abbé fit mourir en prison. — 14. Du prêtre de Laubressel qui fut tué par le neveu de l'abbé sur son ordre. – 15. Des biens et droits du comte de Champagne usurpés par l'abbé. — 16. Des usures qu'il exerçait, depuis qu'il avait été prieur.—17. Des témoins qu'il a corrompus et des pièces qu'il a faussées (affaire de Jean de Calais). — 18. Comment, étant évêque, il chargeait menteusement des gens du crime d'hérésie ou de sorcellerie et les emprisonnait jusqu'à ce qu'ils se fussent rachetés. — 19. De l'argent qu'il fabriquait par alchimie, étant évêque. - 20. De Gui de Dampierre. - 21. De la simonie qu'il commettait en faisant des tonsures. - 22. De la mort de la reine de Navarre. — 23. Comment il fut chassé du Conseil du roi. — 24. De la mort de Jean de Beaune. — 25. Du bruit qui courait sur lui depuis longtemps à propos de la mort de la reine de France.—26. Que l'évêque fut un homme « vicieux ».

Sur les derniers articles :

1. Que l'évêque se réjouit de la mort de la reine de Navarre.

— 2. Que le démon a dit de lui « qu'on parlerait de lui plus que de tout autre ». — 3. Qu'il a ordonné prêtre un bigame.

— 4. Qu'il fit mourir en prison un clerc qui n'avait pu lui payer cent sous. — 5. Qu'il eut de l'argent pour confirmer et conserver l'abbé de Nesle. — 6. Qu'il a porté les mains sur des personnes ecclésiastiques. — 7. Qu'il fit faire un faux instrument sous le seing de Jean Léon. — 8. Qu'il fit faire un autre instrument sous le seing d'Accurse. — 9. Des deux faux instruments adressés au roi et à la reine. —

10. Que l'évêque est diffamé sur tous ces faits. Près de 300 témoins et de 1400 dépositions.

Les témoins: les ecclésiastiques, les gens de l'entourage de l'évêque, les Italiens, les personnages.

Les preuves: pas de témoins à décharge; nombre considérable de témoins par ouï-dire; nombre restreint des témoignages accablants. Caractère suspect de certains témoignages.

CHAPITRE VII

L'ÉVÊQUE PENDANT LE PROCÈS

L'évêque au Louvre, sous la garde de M° Denis de Sens.

— La mainmise sur le temporel de l'évêché : l'évêque privé de ses revenus. — Il exerce encore son office spirituel.

CHAPITRE VIII

FIN DE L'ENQUÊTE ET DÉNOUEMENT DU PROCÈS

Comparution des derniers témoins (2 octobre 1309); l'évêque demande un délai pour sa défense : on l'assigne pour le 3 décembre. — Dernière comparution de l'évêque

(10 décembre) : l'évêque sans moyens de défense. Clôture de l'enquête.

L'affaire en suspens. Le pape réclame l'envoi de l'enquête (juillet 1310): réponse dilatoire des commissaires. — L'affaire de Guichard remise à la détermination du concile de Vienne (1310). — Le pape presse l'achèvement de l'enquête (février 1311): rédaction des pièces du procès et envoi de la procédure au pape.

Noffo Dei, condamné au gibet, déclare l'évêque innocent (1313).

TROISIÈME PARTIE

DERNIÈRES ANNÉES DE L'ÉVÊQUE

Guichard reste à Avignon. — On cherche à lui faire résigner son évêché. — Enguerrand de Marigny le fait transférer à un autre siège: Guichard nommé évêque de Bosnie (Diacovar) dans un pays désolé, encore à peine chrétien (1314).

Il résigne son nouvel évêché. Sa mort (22 janvier 1317). Guichard enterré à Saint-Pierre de Troyes (la cathédrale).

CONCLUSION

Le procès de Guichard et l'opinion. — La cause du procès. — Ce que les contemporains en ont su : l'opinion plutôt favorable à Guichard : Jean de Saint-Victor, la Chronique rimée du Bourgeois de Paris, l'histoire de Guichard par un clerc de Troyes dans une version de « Renard le contrefait ».

La tradition sur Guichard dans l'église de Troyes: histoire manuscrite de Montier-la-Celle, Nicolas des Guerrois.

Opinion de Boissy d'Anglas et de Boutiot: procès politique provoqué par l'ultramontanisme de l'évêque.

Les accusations contre Guichard sont antérieures au concile de Rome et à l'arrestation des agents du pape; la cause du

procès est plus intime: le grand procès de 1308 n'est que la suite et la complication, sous la main de Nogaret, d'une intrigue de cour, l'affaire de Jean de Calais.

Le procès de Guichard de Troyes et les grands procès du règne de Philippe le Bel. — Coïncidence avec le procès des Templiers et celui de Boniface VIII: action simultanée de Nogaret dans les trois procès, de Noffo Dei, dans celui de Guichard et celui des Templiers. Unité d'esprit et de méthode dans l'accusation et dans les poursuites: le grief d'hérésie; formule propre de l'hérésie de Guichard: un démoniaque; les griefs accessoires: sodomie, simonie, usure, etc.

Principe de l'intervention séculière: le roi catholique, ministre de Dieu et défenseur de la foi à défaut de l'Église. Difficultés pratiques: intervention détournée ou violente; appels à l'opinion, illégalités.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.